

III. Lieux de cultes

Les LIEUX de CULTES REFORMES à CHATELLERAULT, XVI^e-XX^e siècles

I. L'Eglise de Dieu à Châtellerault

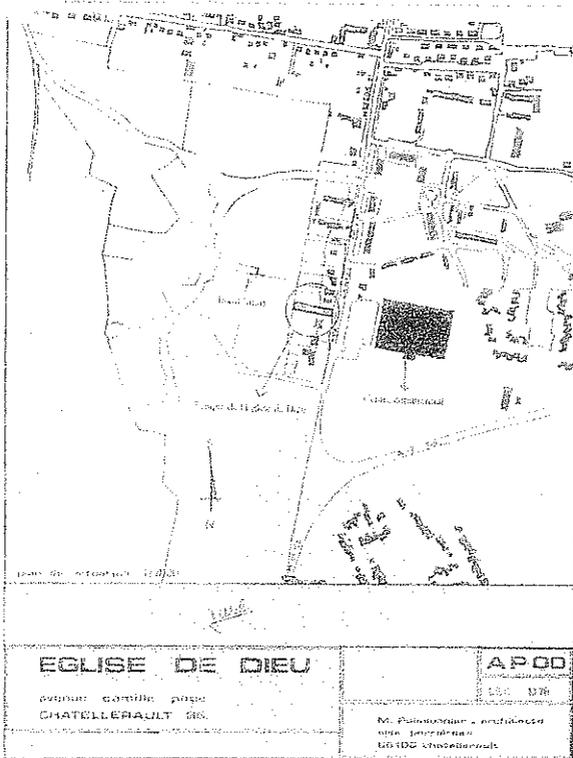
Certains protestants ont dans la ville de Châtellerault deux édifices de culte différents. Le temple de l'Eglise Réformée de France, au 1 rue Adrienne Duchemin, dans le quartier de la Plaine d'Ozon, dont nous reparlerons, et le temple l'Eglise de Dieu en France qui est situé dans le quartier du Bœuf Mort, au sud de la cité.

Autre courant du protestantisme sous la forme du Pentecôtisme, l'Eglise de Dieu en France contribue également au rayonnement de la foi chrétienne à Châtellerault. Cette autre pensée protestante naît aux Etats-Unis en 1886 et s'appelle Union Chrétienne. L'assemblée générale de ce mouvement en France décide en 1907 de prendre le nom: Eglise de Dieu en France. Elle est membre de la Fédération Protestante de France.

Pour ses débuts à Châtellerault en 1968, ses assemblées se tiennent dans une maison particulière, boulevard Sadi-Carnot. Ce local devient trop exigu pour que tous ses membres assistent au culte. Le pasteur du moment obtient l'autorisation du président de l'association culturelle de l'Eglise de Dieu en France de construire un temple dans la ville.

Le lieu de culte proprement dit se situe en bordure de l'ancienne route nationale n°10, au sud de la ville et plus exactement au n°19 avenue Camille Pagé. Son emplacement fut choisi plus pour son accès que pour une raison spirituelle. Sa construction débute en mars 1979 (obtention du permis de construire le 5 mars 1979)¹, et elle s'achève le 10 novembre 1982. Ce temple est bâti avec les matériaux d'aujourd'hui, c'est-à-dire béton, parpaings et bois, avec un toit à deux pentes. Il est de forme rectangulaire, ses dimensions sont de 18

¹ AMC, 14 Pr200.



vue de l'est du temple de l'Eglise de Dieu

mètres de longueur sur 9 mètres de largeur. Il garde toute la simplicité des temples protestants. Cet édifice de 162m², construit sur deux niveaux, comprend au premier étage le lieu de culte et au sous-sol deux salles de réunion ainsi que le presbytère. Ce temple est érigé sur un terrain qui a une superficie de 1072m². Son architecture s'intègre dans l'environnement résidentiel qui l'entoure. Edifice privé, le financement de sa construction est le fruit des dons de ses membres. Son propriétaire est l'association culturelle de l'Eglise de Dieu en France. Une simple croix de bois orne sa façade, ainsi qu'une croix de cuivre sur sa porte d'entrée. L'inauguration en 1982 est célébrée par le Président de l'association et le surveillant national pour la spiritualité.

Ceest le dernier édifice religieux construit à Châtelleraut.

II. L'Eglise Réformée de Châtelleraut

Terre de passage, le seuil du Poitou est au début du XVI^e siècle rapidement touché par les idées de la Réforme. Châtelleraut n'échappe pas aux prémices de cette nouvelle religion. Le comte d'Arran, fils du duc d'Hamilton, gouverne le duché de Châtelleraut de 1549 à 1559. Acquis au mouvement réformateur, il facilite son introduction dans la cité et autres lieux circonvoisins. Tantôt habitant son château dans la ville, tantôt sa maison de plaisance de la « Berlandière »¹, il y développe la Religion Réformée. Ce logis situé à l'ouest de Châtelleraut possède une chapelle. Cet édifice religieux est bientôt transformé en temple pour accueillir les « hérétiques » de la région. Ainsi la Berlandière est le berceau du protestantisme châtelleraudais. Des assemblées se tiennent aussi dans la salle des gardes du château de la Tour d'Oyré.

Dès 1557 ou 1558, le comte d'Arran fait venir de Poitiers un pasteur pour prêcher dans le temple de la Berlandière. Le premier pasteur de Châtelleraut arrive en 1560, il se nomme Guillaume Cointraï².

Dénoncé pour ses idées de Réforme, le comte est obligé de s'enfuir de la ville en abandonnant tous ses biens. Peu à peu abandonnée par ses propriétaires successifs, cette maison de plaisance tombe en ruines. Le temple subit le même sort. Quelques cent soixante-dix ans

¹ Devenue aujourd'hui la Brelandière.

² DEZ Pierre, *Histoire des protestants et des Eglises réformées du Poitou*, La Rochelle 1936, p. 50.

plus tard, le duc de Châtelleraut, Frédéric-Guillaume de La Trémoille, fait raser l'ensemble des bâtiments, ne gardant que la ferme et ses dépendances. De nos jours, il ne reste rien de cette demeure historique.

Pourchassant en son royaume le « venin de l'hérésie de Luther et de Calvin », Charles IX multiplie les poursuites contre les huguenots. Parfois d'une très grande sévérité, d'autres fois plus conciliante, sa justice applique ses décisions, et tente d'arrêter le mouvement réformateur. Le roi ne veut point de prêches, ni d'assemblées publiques. Cependant vers 1562, à Châtelleraut, « *les calvinistes tenaient leurs prêches dans une grange au cœur de la ville* ». ³ Inquiets de ces réunions presque journalières, les échevins de la ville obtiennent du roi un ordre de défense accompagné par des gens d'armes. Alors pour prier, chanter des psaumes en français, les membres de l'Eglise Réformée sont obligés de se rassembler chez des particuliers, à la campagne ou la nuit. A l'instigation de sa mère, le roi ordonne le massacre de la Saint-Barthélémy le 24 août 1572. Les guerres de religion divisent les Français. Les armées calvinistes s'emparent de Châtelleraut le 12 juillet 1569. Les huguenots vainqueurs fortifient l'église Saint-Jacques et en font un temple pour leurs prédications. Cette mainmise religieuse et militaire sur un édifice catholique ne dure que peu de temps. La défaite de l'armée protestante de Coligny le 3 octobre 1569 à Moncontour, oblige la petite garnison huguenote à s'enfuir.

En mai 1588, il y a à Châtelleraut le début d'une Eglise organisée, autour du pasteur Etienne De Fos, et d'anciens ¹. Après la prise de la ville le 3 mars 1589 par le roi de Navarre (futur Henri IV), les réformés sollicitent auprès de celui-ci l'autorisation d'édifier un temple. Bien que n'étant pas encore roi de France, donc sans aucun pouvoir politique ou religieux sur le Poitou, le Béarnais donne satisfaction aux demandeurs par une ordonnance du 23 mars 1589. Certains représentants du roi Henri III qui dirigent la ville, contestent cette décision prise unilatéralement, mais toutefois s'y soumettent, n'ayant plus le pouvoir décisionnel.

³ RONDEAU Jules, *Les calvinistes châtelleraudais (1559-1789)*, 1907 p.10. B. M. C., 8 FP116.

¹ Paroissien qui assiste son pasteur dans l'administration matérielle et spirituelle de son église locale. Il est responsable avec le pasteur de la foi et de la morale des paroissiens.

L'Edit de Nantes, avant d'être achevé par l'assemblée politique se tenant à Châtelleraut en 1598, est auparavant soumis à de nombreuses et pointilleuses discussions. Les villes de Loudun en 1596, Vendôme et Saumur en 1597, voient arriver commissaires et députés pour élaborer les accords entre protestants et catholiques, sous la haute surveillance du roi de France. Réunie dans ces différentes villes du royaume, cette même assemblée siège à Châtelleraut du 16 juin 1597 au 5 juin 1598. Les hauts dignitaires comme le maréchal Bouillon, Parabert, La Noue, d'Aubigné, La Motte, Duplessis-Mornay, La Trémoille, les pasteurs Clairville et Chamier ainsi que les simples députés protestants ou catholiques devaient se loger en ville. Le château de Châtelleraut, celui du Verger, l'hôtel Alaman, l'hôtel des Sybilles accueillent ces grands personnages. Les autres participants sont hébergés à la Maison Descartes, à l'hôtel Brochard, dans l'hostellerie du cheval blanc, ou autres demeures. Mais tous les défenseurs de la cause protestante se réunissent pour prier dans le temple récent de la ville.

Le temple est construit sur la petite place de Braque², à l'emplacement du jeu de « Paulme » de Chartron, entre le carroy du Gouin³ et le carroy de la Barre⁴. Pendant environ quatre-vingt-quinze ans, les protestants du châtelleraudais se réunissent en ce lieu pour chanter les psaumes, entendre le prêche et prier. Cette nouvelle religion qui est tolérée par le pouvoir royal commence à être mise à mal dans le début de la seconde moitié du XVII^e siècle. Les gouvernants mettent tout en œuvre pour rétablir de gré ou de force l'unité religieuse et politique dans le royaume. En 1665, le roi interdit la création de nouveaux lieux de culte pour les protestants. Celui de Châtelleraut étant déjà bâti, il reste en place.

A partir de 1669, Louis XIV et son Conseil d'État prennent de nombreux arrêts, décrets, édits... pour faire disparaître définitivement la Religion Prétendue Réformée (R.P.R) du royaume.

² Aujourd'hui, Cour du Prêche. elle est située entre la rue du Cognet et le boulevard Blossac, proche du logis du Cognet (Bourse du Travail). Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'entrée et la sortie de cette cour se faisaient face à la rue des Fronteaux appelée ainsi depuis 1519, il n'y avait pas d'ouverture sur la rue Porte Saint-Jacques.

³ Carrefour où se réunissent aujourd'hui les rues du Cognet, du Souci (depuis 1507) et Porte Saint-Jacques.

⁴ Carrefour où se réunissent ce jour les rues du Cognet, Bourbon, des Mignons (ancienne ruelle transformée en rue par délibération municipale le 27 juillet 1853.) et Saint-Jacques.

Pour les religionnaires de Châtelleraut, un arrêt et une déclaration du Conseil d'Etat bouleversent leur pratique:

- d'une part : l'arrêt du 17 juin 1682⁵ qui porte défense aux relaps⁶ d'entrer dans un temple et d'assister aux exercices de la R.P.R. sous peine pour ceux qui les accueillent, d'amendes, de bannissement et de démolition du temple.
- d'autre part : la déclaration du roi du 21 juillet 1683¹ oblige les enfants de quatorze ans et en dessous des réformés qui ont fait abjuration, d'être instruits dans la Religion Catholique et défend aux Ministres et anciens des consistoires² de recevoir ces enfants dans les temples et assemblées.

1681 est une année très difficile pour les calvinistes du Poitou. Ordonnées par l'intendant Marillac, les premières dragonnades font leur apparition. Les protestants doivent loger, nourrir, supporter les « gens de guerre ». Persécutions et autres faits peu avouables sont le lot quotidien des religionnaires et cela dans le seul but de les faire abjurer. Cependant à Châtelleraut les dragons de Marillac doivent très vite tempérer leurs ardeurs. Certains habitants influents de la ville protestent auprès du roi contre les agissements de la troupe. Le ministre d'Etat Louvois fait de sèches remarques à l'intendant afin que cessent immédiatement ces troubles. Trente-trois abjurations seulement s'ensuivent.

En 1685, tout est prétexte pour anéantir, faire disparaître les huguenots ainsi que leurs édifices. Une dénonciation est portée auprès de Monseigneur De Lamoignon de Basville, intendant du Poitou dans le Présidial de Poitiers, contre les Ministres Daniel Monceau de Brissac, sieur Du Vignault et Jean Brumaud, sieur de Moulinière. Ils sont accusés d'avoir reçu dans le temple de Châtelleraut les enfants des relaps de Joseph Beaupoil, sieur des Yvons, archer de la maréchaussée de la ville et de Gabriel Boyer, faiseur de ressorts de montre dans la même ville. Ces enfants de moins de quatorze ans, du fait de l'abjuration de leurs parents, sont retournés et instruits dans la Religion Catholique. Les instructions

⁵ A.D 86, C-49 : Religionnaires du Poitou.

⁶ Personne de la Religion Prétendue Réformée convertie à la Religion Catholique Apostolique et Romaine.

¹ A.D 86, C-49 : Religionnaires du Poitou.

² Au XVII^e siècle le Consistoire était l'assemblée des Anciens et des Diacres. Aujourd'hui conseil presbytéral.

royales leur interdisent de pénétrer derechef dans un temple. Ces faits nous démontrent que la conversion de leur famille ne semble pas sincère. La fille de Beaupoil y est reçue le 22 décembre 1684, le fils Boyer le 22 février 1685.

Après un procès au Présidial de Poitiers pour sanctionner ces manquements, la justice applique les arrêts et déclarations du roi dans toute leur rigueur. Par jugement souverain rendu le 15 mai 1685 de Monseigneur De Lamoignon de Basville, intendant du Poitou³, la démolition du temple de Châtelleraut est prononcée. Les parents des enfants fautifs sont punis d'amendes. En plus de leur bannissement à plus de six lieues de la ville, les Ministres ont à payer de fortes amendes. Un sursis à l'instruction du jugement du procès pendant quinzaine est accordé au Ministre Monceau de Brissac pour régler les affaires courantes du consistoire. Ces peines sont conformes à l'arrêt du Conseil d'Etat 17 mai 1683. L'exécution de cette sentence sans appel doit être mise en pratique sous quinzaine par les Religionnaires eux-mêmes ou à défaut, les travaux de démolition se feront à leurs frais. Dans cette seconde hypothèse, le prix des matériaux récupérés servira à payer les démolisseurs, à amortir en partie les rentes qui sont assignées sur le lieu où est construit le temple et le solde des biens du consistoire ira à l'Hôpital Général de Châtelleraut. Ce consistoire dispose de vingt-quatre titres de rentes, obligations ou billets souscrits par les fidèles.

« Le 1^{er} juin 1685, une requête des administrateurs dudit hôpital chargés de la surveillance de la démolition et de la vente des matériaux, fut adressée à Monseigneur l'Intendant⁴. Ils remarquaient que les religionnaires cherchaient tous les moyens possibles pour affaiblir et diminuer les biens de leur consistoire devant appartenir audit hôpital, ainsi que le remboursement de diverses rentes. Les pères du convent des Minimés de la ville présentèrent aussi une requête à l'Intendant pour la conservation d'une rente de 10 livres qui leur était due sur la maison du consistoire proche dudit temple et que par la démolition de celui-ci, le fond de ladite rente aurait pu être altérée ». L'intendant du Poitou statue sur la requête pour la conservation de la maison au profit du couvent des Minimés.

³ A.D86, C-49 : Religionnaires du Poitou.

⁴ A.D 86, C-852.

La décision du présidial de mai 1685 concernant le temple des protestants donne une double satisfaction aux administrateurs. Non seulement on supprime leur maison d'oraison, mais de plus ils peuvent percevoir des fonds pour leur établissement. Les religionnaires, ne voulant pas démolir leur temple, des ouvriers s'en chargent : *« Il avait été ordonné le 3 juin 1685¹ par Monseigneur De Lamoignon de Basville que démolition en sera faite à la diligence des administrateurs de l'hôpital de la ville, les matériaux vendus, et les deniers en provenant employés aux remboursements des rentes dont les lieux sont chargés ainsi qu'au paiement des frais de la démolition et le surplus si il y a, audit hôpital ».*

Le 4 juin 1685, la démolition méthodique débute : *« elle s'exécuta nonobstant conventions ou assertions quelconques ».* Son concierge Jacob De La Coix, habitant la petite maison qui y est jointe, coutelier de son état, voit le temple se détruire, les matériaux donnés aux administrateurs ou vendus. Il abjure le 17 octobre 1685. Daulphin procureur du roi, Rasseteau avocat, Delavaud marchand et Nicolay préposé du bureau de l'Hôpital Général sont chargés de la surveillance des travaux². Tandis que Bodin, directeur des titres, est prié de faire une sommation à ceux qui composent le consistoire de la ville pour rapporter au bureau de l'Hôpital, les titres, papiers, meubles et autres effets tant mobiliers qu'immobiliers et généralement tout le bien du consistoire. Le coffre-fort en faisant partie, il est emporté pour servir à ranger les archives, tous les titres et papiers.

« La chaire fut achetée 70 livres par les pères Cordeliers. Elle était en bois de noyer avec le marche-pied et la petite fenêtre en-dessous. Le prix de cette chaire et l'entrain avec lequel les ecclésiastiques se disputent les balustrades et bancs lors de leur mise aux enchères, font supposer que le mobilier du temple de Châtellerault était élégant et désirable »³. Le tableau du décalogue est « acheté » 11 livres par Claude Fumée, lieutenant général et sénéchal de la ville, il n-y a aucune trace de règlement. La charpente est vendue 450 livres

¹ A.D 86, C-852.

² Une partie des sources qui suivent, rapprochant l'histoire de l'hôpital général de Châtellerault et le temple des protestants, est extraite de mémoire du curé Michel George (juillet 1683 - juillet 1698). Ce mémoire a été retranscrit par Ernest GODARD, BMC, 4F/P74, pages 67 à 135.

³ D'après P.DEZ, *op.cit.*, p 424.

au prieur de Saint-Romain pour rebâtir son église. Quelques particuliers achètent aussi des matériaux. Les pères Cordeliers prennent possession des vitres et des ardoises, qu'ils payent un peu plus tard.

Après le 22 juin 1685, on publie que l'emplacement du temple est donné en rente au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le 3 août suivant, le sieur Bodin, économiste, constat que le greffier Mitault, l'un des anciens du consistoire, lui remet les titres et papiers conformément à la sommation qu'il reçut. M. Bodin en fait un mémoire et le présente devant le bureau. La compagnie constate que les rentes se montent à deux cent douze livres et quelques sols, les obligations de promesse et intérêts à la somme de six mille deux cents et quelques livres. De nombreuses rentes sont mal assignées, les obligations pour la plus part prescrites et contre des personnes insolubles. La compagnie le prie de voir ce qui est le plus exigible et tâcher de faire une somme de huit à neuf cents livres pour acheter du blé et des étoffes destinés aux pauvres.

Le 17 août 1685, une mise aux enchères de l'emplacement du temple est organisée. Aucune adjudication n'est faite. Le 20 octobre de la même année, le cimetière protestant de Châteauneuf situé derrière le Sanital est affermé 4 livres par an au profit de l'Hôpital¹.

Le 10 mai 1686, le procureur Daulphin, arrente pour 15 livres par an le cimetière protestant du faubourg Saint-Jacques au profit de l'hôpital.

Le 10 janvier 1687, une rumeur sous-entend que les ardoises et autres matériaux en provenance du temple des protestants n'ont pas été entièrement payés. Le 17 septembre de la même année l'emplacement du temple et le petit logis qui y est joint, sont donnés à 14 livres de rente à Boisnard, corroyeur de son état.

Pendant le XVIII^e siècle, la reconstruction de l'Église Réformée se fait de façon clandestine. En 1711, une nouvelle persécution officielle s'abat sur les protestants. Elle dure jusqu'en 1720 environ et entraîne de nouveaux départs vers l'Angleterre. Mais « *l'ancienne génération qui avait connu l'Edit de Nantes et vu les temples debout disparaissait peu à peu. Les fils de ces anciens huguenots, catholiques officiellement baptisés et instruits par les prêtres ne*

¹ Dans le même numéro, voir l'article de ESCANEGRABE Christiane sur les cimetières châtelleraudais.

paraissaient guère mieux disposés que leurs pères »². On commence à parler de prédicants³ pour les assemblées du Désert qui sont principalement suivies par le petit peuple huguenot. Les lieux et dates de rassemblements se murmurent sur les places de marché, dans les foires, dans les auberges, tandis que notables et bourgeois protestants développent le culte familial : « *Les réformés de Châtellerauld présentaient le cas fort particulier d'être doublement isolé: au milieu de campagnes restées catholiques et loin du grand bloc protestant; si l'on excepte l'accusation portée contre Otain soupçonné d'avoir été prédicant, Châtellerauld n'aurait connu ni prédicants ni assemblées.* »⁴ Il faut l'Edit de Tolérance de novembre 1787 pour mettre une fin à cette clandestinité et que les inhumations soient conformes à la législation (les cimetières ayant été confisqués en 1685). A la demande des protestants du châtelleraudais, et après la délibération du 30 mai 1788, le Corps de Ville doit acquérir pour 250 livres un terrain pour enterrer les non-catholiques de la ville⁵. Sous l'autorité l'intendant, la Commission intermédiaire provinciale du Poitou n'a toujours pas donné son avis en décembre 1788. Par la suite les événements révolutionnaires englobent ce projet.

De la Convention à la Monarchie de Juillet, les huguenots du châtelleraudais sont discrets. Un grand pas vers leur renouveau est franchi. On leur a accordé le droit de culte et le respect de leurs défunts. Les communautés protestantes ont peu de pasteurs et fort peu de lieux de culte. Leurs assemblées doivent se tenir chez des particuliers ou même encore au Désert : « *Il fallut attendre 1811 pour que Rouillé, donc la Vienne ait son premier pasteur, Louis Garreau, ancien pasteur du Désert en Bas-Poitou* »¹.

En 1840, la renaissance ouverte du culte de l'Eglise Réformée se confirme dans la ville. Le temps de la clandestinité est révolu. Toutefois, sans temple, il est difficile que les assemblées huguenotes se tiennent en un lieu commun. Devant cette constatation, le consistoire du département de la Vienne écrit le 8 août 1840, une

² Maison du Protestantisme Poitevin, *L'histoire du Poitou protestant*, 1994, p.154.

³ Personnes du peuple, paysans ou artisans qui voulaient maintenir les assemblées, reconstituèrent de mémoire, apprirent et dirent leurs prêches.

⁴ MARCADE Jacques, *Protestants poitevins de la révocation à la révolution*, La Cèche, Geste Editions 1998, p.119.

⁵ AMC, registre XXXVIII : Délibérations du Corps de Ville de Châtellerauld, 1761-1790, f.49.

¹ J.MARCADE, *op.cit.*, p.190.

lettre au conseil municipal de Châtellerault pour obtenir une salle pour les prédications. La réponse du conseil est la suivante à la séance du 11 août 1840 :

« M. le président du Consistoire de l'église réformée du département de la Vienne expose par une lettre du 8 de ce mois qu'il existe à Châtellerault un certain nombre de protestants privés de l'existence de leur culte, que le consistoire du département de la Vienne est, pour satisfaire ce besoin, disposé à leur donner une prédication chaque mois, mais que désireux de le faire sous la protection de l'autorité municipale, il demande pour cet objet, la disposition, les jours fériés d'une salle pouvant contenir 60 à 100 personnes, et à défaut, il demanderait que le conseil alloua en argent une indemnité égale au prix du loyer de ce local, il ajoute qu'à Bourbon Vendée l'autorité a mis à la disposition des protestants au nombre de 30, la salle de la justice de paix², les jours d'audience ne se trouvant jamais le dimanche. Le conseil consulté décide que provisoirement la salle de la justice de paix sera les jours fériés mise à la disposition du consistoire protestant pour la célébration de son culte. »³ La célébration du premier culte y est inauguré le 4 octobre suivant⁴.

De 1840 à 1847 ces assemblées se tiennent dans la salle d'audience de la justice de paix du palais royal de la ville. Ce palais royal ou palais de justice est édifié sur la place du marché actuel. En fort mauvais état, il doit subir d'importantes réparations, qui plus est, il est mal agencé. Les autorités municipales adoptent le principe de son abandon et votent en 1850 sa démolition. En 1844, le projet de construction du palais de justice - hôtel de ville - maison d'école est soumis au conseil municipal. Les protestants obtiennent en 1848 pour leurs prédications, le prêt de la salle d'audience de la justice de paix dans l'actuel palais de justice⁵.

Fin 1900, on suppose qu'il y a plus de cent huguenots à Châtellerault. En 1926, il y a toujours un noyau plus ou moins important de protestants dans la ville. Jusqu'au printemps 1934, les

² Ancien tribunal d'exception composé d'un juge unique auquel s'est substitué le tribunal d'instance.

³ AMC, 1D/12 : Registre des délibérations municipales de Châtellerault, 1830-1849, f.423.

⁴ SOUCHE Pierre, « Mémoires (1804-1878) », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, t.132, 1986.

⁵ Dans le même numéro, voir l'article de ENAULT Alexandra sur le palais de justice de Châtellerault au XIX^e siècle.

prédications et autres cérémonies religieuses continuent à se dérouler dans la salle d'audience de la justice de paix. Ce n'est qu'en mai 1934⁶ que les protestants se dirigent vers la Maison Descartes. Cette maison historique, propriété de la ville depuis 1929, est prêtée aux membres de l'Eglise Réformée pour leur culte et l'école biblique⁷ le dimanche après-midi. Cette situation de prêt ne peut perdurer. En 1946, le conseil de l'Eglise de Poitiers dont dépend Châtellerauld, envisage l'achat des bâtiments de l'église Saint-Romain. Le projet est abandonné. S'il avait abouti, les protestants auraient pu récupérer la charpente de leur temple démoli en 1685.

Dès 1947, les religionnaires pensent à la construction d'un temple à Châtellerauld. Pendant ce temps, ils occupent toujours partiellement la Maison Descartes. En 1951, ils élaborent l'éventualité d'acheter un terrain ou deux garages dans la Cour du Prêche (est-ce un hasard ou tiennent-ils à retourner sur les lieux de l'ancien temple ?), mais là aussi tout est abandonné. En juin 1951, fourmillant de suggestions, ils envisagent l'achat d'un grand dépôt de peausserie pour y aménager un temple de quatre cents places, mais le prix de ce local les dissuade. Toujours en juin 1951, ils veulent acquérir un terrain pour y construire le temple avec sa conciergerie, une chambre pour le pasteur et des annexes. Le coût de l'ensemble s'avère trop élevé pour leurs deniers.

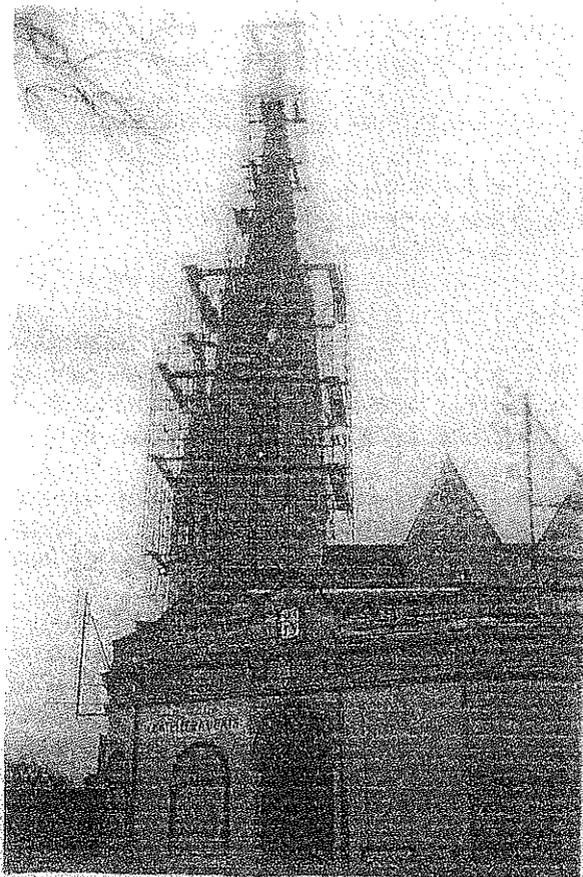
Finalement fin 1951, ils trouvent un local à leur convenance qui est à vendre. C'est un garage de réparations d'automobiles. Ce local de mécanique depuis 1930, est acheté le 5 janvier 1952¹. Il s'appelle « Le Pays Châtelleraudais ». Ce bâtiment est construit sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église Saint-Jean-Baptiste.

On peut très facilement imaginer que ce local nécessite des transformations pour son utilisation en lieu de culte. Un architecte de Poitiers, L. Martineau, propose le 25 février 1952 des plans pour l'aménagement tant de l'intérieur que de l'extérieur du nouveau temple. Projet, plans et demande du permis de construire sont déposés à la mairie le 10 juin 1952. L'ensemble est accepté le 20

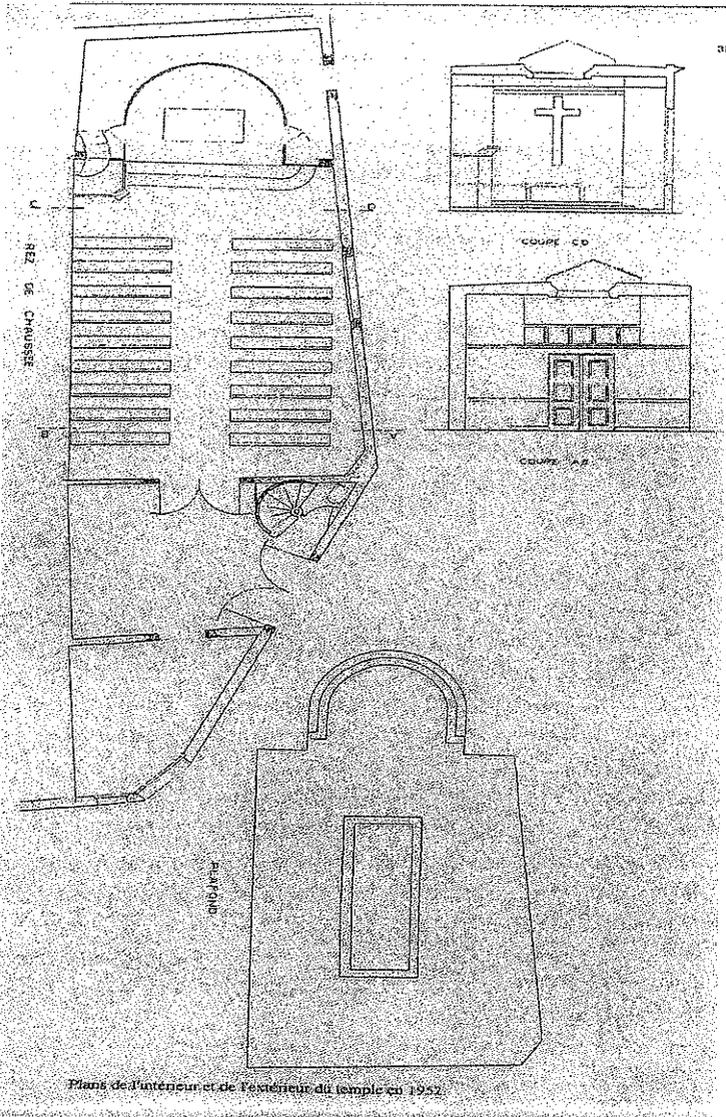
⁶ AMC, Livre d'or de la Maison Descartes (1931-1961) : Mariage protestant le 5 mai 1934 de Gustave G... et de Suzanne Madeleine S..., bénédiction faite par le pasteur de Poitiers M Lhoumeau.

⁷ Catéchisme.

¹ Toutes les transactions immobilières depuis 1952, ont été enregistrées en l'étude de M^e Jouve, notaire à Châtellerauld.



Garage "Le Pays Châtelleraudais" qui deviendra en 1952 le temple protestant
(Photo collection.prieur)



Plans de l'intérieur et de l'extérieur dit temple en 1952.

novembre 1952². Près de trois siècles après la démolition de leur temple, les protestants du Châtelleraudais peuvent de nouveau s'assembler dans leur propre lieu de culte. La dédicace du temple est célébrée le 7 décembre 1952. Colonnes et fronton sont encore visibles de nos jours. Sur le fronton, il y a une croix. Cet ornement est enlevé à la vente du temple quelques années plus tard.

Cependant, la paroisse de Châtellerault ne possède pas un pasteur en titre. Jusqu'en 1955, c'est celui de Poitiers qui vient prêcher dans ce nouvel édifice trois fois par mois. Cette même année, l'Eglise Réformée de Poitiers décide la nomination d'un pasteur et l'achat d'un presbytère. Temple et maison curiale se font face, séparés par la rue Saint-Louis. Le 23 janvier 1956, il est accordé un permis de construire pour transformer cette maison³.

Dès 1958, le pasteur Blanc signale à la Commission Générale d'Évangélisation qu'il est à la recherche d'un local en ville pour agrandir ses activités. Le 17 octobre 1959, cette commission décide d'acheter un terrain ou un immeuble. La municipalité offre en juin 1960 au pasteur, un terrain pour un local dans la Plaine d'Ozon (Z.U.P de Châtellerault). Cet emplacement longeant l'avenue Albert Camus (future A^{ve} Pierre Abelin) est déclaré trop bruyant et trop petit pour envisager la construction d'une salle polyvalente de deux cents places et servant de lieu de culte⁴.

Deux décisions importantes prises par le conseil municipal favorisent l'implantation d'un plus grand foyer d'évangélisation protestant à Châtellerault. D'une part l'acquisition en 1963 d'une propriété bâtie au lieu-dit « *la maison de paille* » avenue Paul Painlevé où la municipalité envisage l'aménagement d'une caserne de pompiers. Les autorités préfectorales ne donnent pas leur accord, jugeant le terrain trop exigü. Et d'autre part, en 1966, la municipalité souhaite que l'Eglise Réformée s'installe dans la Z.U.P de la Plaine d'Ozon. Elle vend donc en 1967 une partie de cet ensemble immobilier à l'association culturelle de l'Eglise Réformée de France. Le reste devient la place de l'Europe.

Cet achat a pour conséquences la vente du presbytère, puis celle du temple boulevard Blossac. Une délibération de l'Assemblée générale

² A.M.C, PC/512 du 20 novembre 1952, dossier 3683, 13F/17.

³ A.M.C, PC/1160 du 25 janvier 1956, dossier 7648, 13F/22.

⁴ Plan établi le 13 décembre 1968 par M Douillet. Archives du conseil presbytéral de Châtellerault.

extraordinaire de l'association culturelle de l'Eglise Réformée de Poitiers en date du 4 décembre 1966 autorise la vente de la maison curiale. Elle est vendue le 7 janvier 1967.

Des travaux d'aménagement sont entrepris pour transformer les quatre garages en foyer d'évangélisation et la maison d'habitation en presbytère. Le 14 décembre 1969 les protestants du Châtelleraudais prennent possession de leur nouveau lieu de culte. Ils vendent leur temple boulevard Blossac. Cette transaction est faite le 30 août 1969. La communauté catholique de l'Eglise Saint Jean-Baptiste envisage en novembre 1968 l'achat du temple. Le différent financier ne permet pas un accord.

Le lieu de culte et l'école du dimanche cohabitent dans ces locaux jusqu'en 1995. Le 30 décembre 1993 le conseil presbytéral de Châtelleraudais dépose une demande de permis de construire¹ pour une annexe appelée « Salle de la Réforme ». Les travaux débutent en avril 1994 et s'achèvent en mai 1995. Ce petit bâtiment sert de salle de réunion et à l'école biblique.

Conclusion

Dès le début de la Réforme, les religionnaires Châtelleraudais cherchent des lieux de culte pour tenir leurs assemblées. Ils ont parfois un édifice, un lieu public ou privé pour leurs prédications. Au XVIII^e siècle l'église réformée étant interdite, ils se réunissent dans les assemblées du désert. Si certains de ces édifices leur appartinrent, d'autres sites leur furent prêtés par la municipalité de Châtelleraudais ou par des particuliers pour qu'ils préservent leur liberté de culte.

Bernard POIGNAND

¹ AM.C, PC/86-066-93/S-0825.